

[Traduction]

LA MAIN-D'ŒUVRELES RÉGIONS DEVANT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME DE
CRÉATION D'EMPLOIS DE 150 MILLIONS DE DOLLARS

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Compte tenu des changements à la loi sur l'assurance-chômage qui, le ministre ne l'ignore pas, vont créer davantage de difficultés dans les provinces de l'Atlantique, peut-il nous renseigner un peu plus quant à la déclaration faite par le premier ministre et reprise par le ministre des Finances au sujet des 150 millions de dollars pour la création d'emplois? Ce serait une très bonne chose, mais le ministre ne pourrait-il pas être un peu plus précis quant aux régions du pays qui bénéficieront de cet argent et du montant accordé à chacune d'elles?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne puis fournir les précisions demandées par le député car c'est une initiative du ministre des Finances. En tant que ministre de l'Emploi et de l'Immigration j'ai fait valoir comment, selon moi, cet argent pouvait être utilisé au mieux en conjonction avec les avantages fiscaux. Je ne sais pas si mes suggestions seront suivies. En tout cas, j'estime qu'elles favoriseraient largement les régions très touchées par le chômage.

M. Muir: Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le ministre de sa réponse. Comme à l'heure actuelle, environ 3000 à 4000 personnes ont fait une demande d'emploi à la Société de développement du Cap Breton, rien que pour l'Île du Cap Breton, et que le ministre a travaillé sous terre et a connu le dur travail de la mine, peut-il renseigner le ministre de l'Industrie et du Commerce et lui demander de ne pas tenir de propos désobligeants à l'égard des mineurs du Cap Breton et de leur éthique du travail?

* * *

LA SANTÉLA TENEUR EN SUCRE DES CÉRÉALES POUR PETIT DÉJEUNER—
LES EXIGENCES NOUVELLES QUANT À L'ÉTIQUETAGE—LA
POSITION DES FABRICANTS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En août dernier, dans un communiqué émanant du Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et du ministre de la Consommation et des Corporations on révélait que certaines des principales marques de céréales pour petit déjeuner fabriquées au Canada étaient composées de plus de 50 p. 100 de sucre. On nous a également fait savoir que les fabricants de céréales avaient reçu l'instruction de faire figurer sur les étiquettes le pourcentage en sucre de leurs produits. J'aimerais savoir si le ministre a reçu une réponse des fabricants et dans l'affirmative, quelle a été leur réaction?

Questions orales

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je ne puis donner de réponse immédiatement à cette question et je préférerais avoir 24 heures pour pouvoir répondre à la Chambre.

L'INDICATION POSSIBLE SUR L'ÉTIQUETAGE DE LA HAUTE
TENEUR EN SUCRE DES PRODUITS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, étant donné que plusieurs études gouvernementales relatives notamment aux régimes alimentaires et aux maladies cardiovasculaires, faites au Canada ainsi qu'aux États-Unis, ont recommandé que l'on réduise fortement la consommation de sucre de notre alimentation, j'aimerais savoir si le ministre envisage d'étendre la politique qu'elle a préconisée pour les céréales aux autres produits alimentaires ayant également une forte teneur en sucre.

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Il s'agit là d'un dossier que j'ai encore à compiler. Je demande donc la permission de ne répondre que demain à ce sujet.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURESON DEMANDE AU MINISTRE S'IL A REÇU UNE LETTRE DE
PROTESTATION DU SÉNÉGAL

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Affaires extérieures. La semaine dernière, la Société Radio-Canada rapportait que le premier ministre du Québec n'avait jamais reçu une lettre envoyée au mois de mai par le président du Sénégal, M. Léopold Senghor. Toujours selon Radio-Canada cette lettre aurait été remise à l'ambassade du Canada à Dakar, et le gouvernement sénégalais aurait présenté une protestation officielle à cet effet. L'honorable ministre pourrait-il dire s'il a bel et bien reçu une lettre de protestation?

[Traduction]

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne puis donner de précision sur cette question car on ne m'en a pas parlé dernièrement. Je serais heureux d'étudier la question et de tenir le député au courant. Je suis persuadé néanmoins que si l'on nous avait demandé de transmettre un message par l'entremise d'une de nos ambassades, à qui que ce soit nous l'aurions fait, mais je vais me renseigner.

* * *

CHAMBRE DES COMMUNESPRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR DU PREMIER MINISTRE
H. E. JORGENSEN DU DANEMARK

M. l'Orateur: Je donnerai la parole au député d'Edmonton-Centre pour clore la période de questions, mais auparavant je tiens à signaler aux députés la présence à la tribune d'un visiteur de marque, le très honorable H. E. Jorgensen, premier ministre du Danemark qui est en visite à Ottawa, à l'occasion